



## Appareils électriques



En ce mois de mars annonciateur du printemps, voici quelques rappels pour vous aider à protéger votre demeure des risques d'incendie. Il est important de :

- **Débrancher les petits appareils** de la prise électrique après leur utilisation. Dernièrement, plusieurs friteuses à air ont brûlé après avoir surchauffé, et ce, seulement en étant branchées.
- **Libérer un dégagement d'au moins un mètre** entre un appareil produisant de la chaleur et toute autre matière à proximité.
- **Maintenir le couvercle de votre panneau électrique fermé** afin d'empêcher l'accumulation de poussière. Celle-ci pourrait générer des flammèches, voire conduire à un incendie. Noter également que tout espace libre dans ledit panneau électrique devrait être comblé pour les mêmes raisons que celles mentionnées précédemment.

**Service de prévention incendie** • MRC des Maskoutains  
Marie-Eve Leduc, T.P.I.  
Préventionniste - 450 774-3141, poste 3127  
[prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca](mailto:prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca)

